



Semaine du 02 septembre 2024 au 08 septembre 2024

N° 2872



## C'est la rentrée !

J'espère que ces mois d'été vous ont permis de profiter de moments précieux en famille, de détente et d'évasion, malgré un contexte politique incertain.

Gardons en mémoire les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, véritable succès populaire et sportif, qui ont rassemblé les Français autour des exploits de nos champions, avec en toile de fond les magnifiques cartes postales de notre capitale.

Prenons exemple sur la détermination et la résilience de nos sportifs pour aborder cette rentrée avec la même énergie.

Le secteur de l'immobilier, comme beaucoup d'autres, traverse aujourd'hui une période complexe, sans pour autant être inédite.

Au lieu de céder à la morosité, prenons ces défis comme des opportunités de nous surpasser. À l'instar de Chateaubriand, qui voyait dans les mouvements de crises un catalyseur de vitalité, redoublons d'efforts pour accompagner nos clients avec pertinence et innovation.

Ensemble, portés par l'esprit de victoire de nos athlètes, abordons cette rentrée avec confiance et détermination.

Continuons à avancer, avec l'assurance que chaque défi surmonté nous rapproche un peu plus d'un retour à une situation plus florissante !

**Jean-Charles RAULT**  
Président



## ACTUALITÉS



RÉFORME DES STRUCTURES D'EXERCICE  
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ORDONNANCE RELATIVE À L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ DES PROFESSIONS LIBÉRALES RÉGLEMENTÉES

**Les points saillants du nouveau dispositif sont les suivants:**

1. Ce dispositif concerne désormais toutes les structures d'exercice de la profession.
2. L'ordonnance du 8 février 2023 a abrogé la loi n° 66-879 du 29 novembre 1966 relative aux sociétés civiles professionnelles et la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales. Leurs décrets d'application n° 67-868 du 2 octobre 1967 et n° 93-78 du 13 janvier 1993 sont désormais abrogés par l'effet du décret n° 2024-873 du 14 août 2024.
3. L'ordonnance et ses décrets d'application sont à présent les seuls textes applicables à l'exercice en société par les notaires, aux sociétés pluriprofessionnelles d'exercice (SPE) et aux SPFPL.
4. Le décret n° 2016-880 du 29 juin 2016 relatif aux sociétés de droit commun constituées pour l'exercice des professions d'huissier de justice, de notaire ou de commissaire-priseur judiciaire et aux sociétés de participations financières constituées en vue de la détention de parts sociales ou d'actions dans ces sociétés doit être abrogé par le décret d'application de l'ordonnance consacré aux sociétés pluriprofessionnelles d'exercice, annoncé dans le texte mais non encore paru.
5. L'ordonnance définit le statut du professionnel libéral réglementé et souligne la nécessité de son indépendance. Elle définit ce qu'est un professionnel exerçant.
6. Pour les SEL et SPFPL est instaurée une obligation annuelle d'information (voir note annexe jointe).

#### **Actions à prendre :**

- a) Pour les SEL existantes et les SCP, une mise à jour des statuts et autres documents sociaux est recommandée.

b) Pour les sociétés dites « de droit commun », la mise en conformité des statuts et autres documents sociaux tels que les règlements intérieurs et les pactes d'associés, doit être effectuée et déclarée avant le 31 août 2025.

En PJ une note détaillée explicitant l'ensemble des dispositions de l'ordonnance et du décret est jointe à la présente.

[note-annexe-reforme-des-structures-d'exercice-au-1er-septembre-2024.pdf](#)



## VIGILANCE AU QUOTIDIEN SUR VOS MAILS

Dans son dernier rapport sur le panorama de la Cybermenace paru au printemps dernier, l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) pointe une augmentation de plus de 30% des signalements d'attaques par rançongiciel entre 2022 et 2023.

La sécurité informatique dépend en grande partie de son service ou de son prestataire dédié, toutefois l'utilisateur lui-même est la faille de sécurité la plus visée.

Voici 5 points de contrôle à systématiser dans la gestion de ses mails :

### **Vérifier l'adresse de l'expéditeur :**

Les fraudeurs utilisent généralement des adresses qui ressemblent à des adresses légitimes, mais avec de légères différences. Il faut être attentif aux erreurs typographiques et aux domaines suspects.

Par exemple, "ne\_pas\_repondre@dgfip.finances.gouv.fr" au lieu de ne\_pas\_repondre@dgfip.finances.gouv.fr.

### **Évaluer la teneur de l'objet du mail et de son contenu :**

Les emails frauduleux utilisent souvent des objets ou des messages alarmistes ou trop beaux pour être vrais. Il faut se méfier des urgences factices et des promesses exagérées.

Par exemple, "La vente ne pourra être réalisée si le prix n'est pas viré d'ici 30 minutes".

### **Contrôler les liens et pièces jointes, AVANT de cliquer dessus :**

Ce contrôle s'opère en faisant passer le curseur sur le lien hypertexte sans cliquer dessus. Une infobulle laisse apparaître l'adresse du site où il mène réellement. Il est alors nécessaire d'observer attentivement cette adresse, le simple fait de lire un nom connu ne suffit pas.

Les pièces jointes peuvent également contenir des logiciels malveillants, elles ne peuvent être ouvertes que si l'on est certain à 100% de la source.

### **Ne pas transmettre d'informations personnelles ou de paiements :**

Les entreprises et organisations légitimes ne demandent jamais des informations sensibles comme des mots de passe, des numéros de carte de crédit, ou des informations de sécurité sociale par email.

Une vérification par téléphone de l'origine de la demande est indispensable pour lever tout doute, en veillant à contacter une personne référente connue.

#### **Ne pas se fier à la personnalisation du mail :**

Les fraudeurs utilisent désormais des bases de données de phishing fiables disponibles sur le Dark Net. Ils peuvent ainsi personnaliser facilement un mail à votre nom, prénom, office...

Les négligences de rédaction ou les salutations génériques sont de moins en moins présentes dans ces mails frauduleux, la vigilance doit être accrue.



INSTITUT CAENNAIS  
DE RECHERCHE  
JURIDIQUE

## **CONFÉRENCES DE L'ICREJ**

Retrouvez ci-dessous les conférences d'actualité juridique de l'ICREJ qui se dérouleront de novembre 2024 à juin 2025 :

- 07 novembre 2024 - 17h00 – 19h00 : Revue de la jurisprudence fiscale
- 14 mars 2025 - 12h00 – 14h00 : Actualité du droit du dommage corporel
- 16 mai 2025 · 12h00 – 14h00 : Actualité du droit des sociétés
- 13 juin 2025 · 12h00 – 14h00 : Actualité de la procédure pénale

Ces conférences auront lieu à l'université de Caen Normandie et seront animées par des enseignants-chercheurs du laboratoire.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes, validant 2h de formation pour les professionnels qui le souhaitent.

L'intégralité des thématiques est disponible sur le site de l'[ICREJ](#).



## **NOUVEAU DÉLEGUÉ MICEN**

Nous félicitons Maître Vincent GAGNEBIEN, notaire à Lisieux, pour son entrée en fonction en qualité de délégué MICEN.

Par ailleurs, nous remercions Maître Pierre LEMÉE pour son implication en qualité de délégué MICEN depuis de nombreuses années.



## **DÉCOUVREZ VOTRE ESPACE NOTAIRES SUR LE SITE CONSEILSDESNOTAIRES.FR**

Vous pouvez désormais créer le compte de votre office en cliquant [ICI](#) pour commander et payer en ligne toutes les publications Conseils des notaires à tarif préférentiel (exclusivement réservés aux professionnels du notariat).



## BULLETINS DU CRIDON

Bulletins du CRIDON de PARIS n° 14-15 du 15 juillet - 1er août 2024 et n° 16 du 15 août 2024.

[bulletin-20240801.pdf](#)

[bulletin-20240815-0.pdf](#)



## CONJONCTURE IMMOBILIÈRE

Les statistiques immobilières ont été mises à jour : données arrêtées au 30 juin 2024.

À télécharger : un export de la Conjoncture Immobilière Départementale (CID) pour chacun des trois départements de la Compagnie.

[cid-light14-2024t2.pdf](#)

[cid-light50-2024t2.pdf](#)

[cid-light61-2024t2.pdf](#)



## CHANGEMENT D'ADRESSE

Initialement située au 114 rue Victor Hugo à Deauville, la SARL FUNG NOTAIRE a déménagé au 34 rue Olliffe à Deauville.



## NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de Simon, le 16 juillet dernier, fils de Maître Betty BEAUSSART-HOUAYER, notaire à Alençon.



## DÉCLARATION LSN RC - PLATEFORME DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, cliquez [ICL](#).

## CLÉS REAL

**18**  
SEPT.

**09**  
OCT.

**30**  
OCT.

[S'inscrire](#)

[S'inscrire](#)

[S'inscrire](#)

20  
NOV.

[S'inscrire](#)

## FORMATIONS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

### Septembre

10

[Ne plus craindre le propriétaire endetté !](#)

16

[FACE A L'OBLIGATION D'INFORMATION : LE POINT SUR LA RÉDUCTION DES LIBÉRALITÉS](#)

### Octobre

01

[ACTUALITÉ JURIDIQUE AVEC LES CONSULTANTS DU CRIDON](#)

16

[ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET JURISPRUDENTIELLES EN DROIT RURAL](#)

### Novembre

07

[Actualités des rectifications fiscales en TVA immobilières, plus-values professionnelles et changements de régimes fiscaux](#)

19

[LES OUTILS DE RÉGULATION ENTRE LES MAINS DE LA SAFER](#)

26

[SÉPARATION COUPLES HORS MARIAGE : PROBLÉMATIQUE DE L'INDIVISION](#)

23

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DU  
DIVORCE ET E-DCM



Accédez à votre wishlist

## CVTHÈQUE

**NOTAIRE SALARIÉ (droit immobilier complexe, institutionnels...)**

**Pays d'Auge**

dès que possible

**CLERC DIPLÔMÉ DMN**

**Normandie**

dès que possible

**NOTAIRE STAGIAIRE DESN**

**Normandie**

2025-2027

**STAGE BTS CJN**

**Calvados**

du 4 novembre au 20 décembre 2024

**ALTERNANCE DMN**

**Normandie**

2024-2025

## **ALTERNANCE LP MÉTIERS DU NOTARIAT**

**Normandie**

2024-2025

## **ALTERNANCE BTS CJN**

**Normandie**

2024-2026

## **ALTERNANCE BTS IMMOBILIER**

**Calvados**

2024-2026

# **VIE DE LA COMPAGNIE**

## **HONORARIAT**



- le 1er août 2024 à **Maître Agnès ENAULT-PASCREAU**, ancien notaire à Montebourg et à Caen.
- le 21 août 2024 à **Maître Philippe SARTHOUT**, ancien notaire à L'Aigle.

## **RETRAIT**



- le 2 août 2024 : **Maître Pierre LEMÉE, notaire associé**, SCP Pierre LEMÉE, Cécile BUREL et Jennifer BARDET, notaires associés en Pays d'Auge à la résidence de Pont-l'Évêque.

## **FIN DE FONCTIONS**



- le 5 août 2024 : **Me Marlène DRACOULIDES, notaire salariée**, SAS Thierry ALEXANDRE à Honfleur.
- le 23 août 2024 : **Me Margaux FOUQUET, notaire salariée**, DVML Notaires et Associés à Caen.

## **NOMINATIONS**



le 8 août 2024 : **Maître Estelle CAUCHON et Maître Aurélie CAEN-ENÉE, notaires associées**, SELARL Estelle

CAUCHON et Aurélie CAEN-ENÉE à la résidence de Cherbourg-en-Cotentin.

Le 16 août 2024 : **Maître Lucas RAYNAUD, notaire associé**, Office Notarial des Sables d'Auge à la résidence de Merville-Franceville.

Le 23 août 2024 : **Maître Janick LEFRANC, notaire associée**, SCP VIGER, ROQUIER et LEFRANC à la résidence de Coutances.

## ARRÊTÉS ET DÉLIBÉRATION

VILLEUDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY

### AGENDA DES ÉLUS

09  
SEPT.

Après-midi : Réunion des membres du Bureau

## SUCCESSIONS

### Calvados :

LECOMTE Marc jean Marcel  
GUILLE ROGER  
BLANCHARD Alphonse  
RUNFOLA Antoinette  
DUCRAY Andre  
SALENT Claude  
HAPART André Jean  
HILLINGSO Lars et Nadine  
PELLETIER Josiane  
FRABOULET BRUNO  
CORBEL Yvette

### Manche :

POTIER Christophe  
BARREY Jean Sébastien  
PÉRIER Francis Félix Paul  
GUILLAUME BERNADETTE  
PASQUIOU Marie Madeleine  
LEGRUEL EUGENE  
LEFEBVRE MARTHE  
CADOT ERNEST  
VAUBERT DOMINIQUE  
HELLEUX Marie-therese  
DENIS MADELEINE

### Orne :

LUCIEN LEBAILLY  
KARACOR HASAN  
MARIE NEE CHAMPIN  
CHRISTIANE  
ROBILLIART Dominique  
PATRIARCHE ÉPOUSE  
KIERNOZICKI Nicole

GROS Pascal Robert                    JEANNE émile  
YVERMOGEO JEAN CLAUDE        BOULAY Georges  
DUIGOU Andrée  
AVENEL/LUNEL Anne  
KUNKEL Jacques  
COULON (NÉE PERROTTE)  
Genevieve  
LEBLOIS JEAN-CLAUDE  
SEDILLO Jean

**Autres :**

JONES Christopher  
BEAUFOL Frédéric  
BARBIER Léon André Camille  
LEPETIT Marguerite



[Voir les fils d'infos précédents](#)

[Se désabonner](#)